

PORTANT TARIFICATION DU SUAPS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération n°2024-05-31-05 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 05 mai 2024 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

ARRETE

Article 1 :

Les montants des tarifs du SUAPS à partir de l'année universitaire 2024-2025, comme suit :

GRILLE TARIFAIRE DU SUAPS

Droit d'accès au SUAPS			
Personnels	EPE UCA	Indices < 456	40€ TTC/an
		Indices 456 à 683	45€ TTC/an
		Indices 683 à 810	55€ TTC/an
		Indices > 810	95€ TTC/an
		Agents au forfait : BIATSS, doctorants, les assistants des hôpitaux	40€ TTC/an
	Retraités de l'UCA	95€ TTC/an	
Personnels Alliance UCA	95€ TTC/an		
Etudiants extérieurs à l'EPE UCA	50€ TTC/an		
Extérieur - Admission exceptionnelle	105€ TTC/an		

Activités, abonnements, sorties		
Kayak (1/2 journée)	Etudiants	5€ TTC/sortie
	Personnels	10€ TTC/sortie
Kayak (journée)	Etudiants	10€ TTC/sortie
	Personnels	15€ TTC/sortie
Weekends	Etudiants	40€ TTC/sortie
	Personnels	60€ TTC/sortie
Weekends avec nuitée	Etudiants	40€ TTC/sortie
	Personnels	75€ TTC/sortie
Weekends mini stage	Etudiants	150€ TTC/sortie
	Personnels	200€ TTC/sortie

Ski Alpes	Stage étudiants		330€ TTC
	Stage personnels		330€ TTC
Golf	Stage étudiants		270€ TTC
	Stage personnels		500€ TTC
Padel	Stage étudiants		230€ TTC
	Stage personnels		500€
Ski alpin	Journée de la glisse / sorties journées étudiants		30€ TTC/sortie
	Journée de la glisse / sorties journées personnels		45€ TTC/sortie
Self défense	Stage		5€
Randonnée journée	Etudiants		5€ TTC/sortie
	Personnels		10€ TTC/sortie en plus des droits d'accès au SUAPS
Abonnements	Carte escalade	Etudiants	25€ TTC/an
		Personnels	25€ TTC/an en plus des droits d'accès au SUAPS
	Carte musculation annuelle	Etudiants	50€ TTC/an
		Personnels	60€ TTC/an en plus des droits d'accès au SUAPS
	Carte musculation semestre 2	Etudiants	30€ TTC pour le semestre 2
		Personnels	40€ TTC pour le semestre 2 en plus des droits d'accès au SUAPS
	Carte tennis	Etudiants	35€ TTC/an
		Personnels	35€ TTC/an en plus des droits d'accès au SUAPS

D'autres activités peuvent être organisées par le SUAPS et feront l'objet d'arrêtés tarifaires spécifiques.

TARIF HORAIRE DE LOCATION DES SALLES

Type d'installation	Salle de danse	33.33€ HT/heure
	Salle de cours	29.17€ HT/heure
	Salle bien-être	29.17€ HT/heure
	Dojo	33.33€ HT/heure
	Gymnase avec tribune	58.33€ HT/heure
	Gymnase sans tribune	50€ HT/heure
	Halle (1/2 halle)	33.33€ HT/heure
	Halle entière	66.66€ HT/heure
	Annexe de la halle	33.33€ HT/heure
	Salle de musculation	41,66€ HT/heure
	Pelouse synthétique (1/2)	44.91€ HT/heure
	Pelouse synthétique (entière)	89.61€ HT/heure
	Terrain de tennis	8.96€ HT/heure
Prestation supplémentaire (optionnel)	Ménage	33.33€ HT/heure de ménage ou forfait 99.99 HT (3h)
	Sécurité	45,83€ HT/heure

Article 2 :

L'arrêté EPE UCA-2023-414 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

Le 20 novembre 2024

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*